	PAGE.
RAPPORT DÉFECTUEUX—Interpellation et observations	119 9
Acte des Assurances—[Bill 36]—	
Troisième lecture proposée (M. Cartwright)	1200
Proposé comme amendement—	
"Que le bill soit envoyé à un comité général, et qu'il soit autorisé de décréter que le fonds de réserve que doivent avoir toutes les compagnies d'assurance étrangères, en vertu de cet acte, sera uniquement consacré au bénéfice des porteurs de p olices canadiens."—(M. Young)	1201
Proposé comme sous-amendement—	
"Que tous les mots après "décréter," dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—Que les mots suivants soient ajoutés à la première clause de la 7me section de ce bill: à moins que la dite compagnie, si elle est incorporée ailleurs qu'au Canada, n'établisse, à la satisfaction du ministre des Finances, qu'elle possède un actif bien investi suffisant pour réassurer toutes ses polices en vigueur et payer toutes ses dettes, ainsi qu'un surplus suffisant pour réassurer toutes ses polices en vigueur en Canada."—(M. Colby)	1267
Débat ajourné à six heures.	
Cie. de garanties canadiennes—[Bill 61]—	
	4044
Lu la troisième fois et passé (M. Casgrain)	1214
Cie. d'assurance Union—[Bill 59]—	
Lu la troisième fois et passé (M. Kirkpatrick)	1214
Cie. de chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne pro- vinciale—[Bill 98]—	
Lu la troisième fois et passé (M. Currier)	1214
Actes d'assurance—	
Reprise des débats	1214
Sous-amendement (M. Colby) rejeté sur division. Pour, 23; contre, 157.	1226
Amendement (M. Young) rejeté sur division. Pour, 77; contre, 104	1227
Proposé en amendement—	
"Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général autorisé à en amender la section 16, en décrétant que le fonds de réserve que doivent avoir toutes les compagnies d'assurance étrangères, non-incorporées comme compagnies mutuelles seulement, et auxquelles il est défendu par leur charte d'incorporation ou conditions d'association de la compagnie, de mettre à part aucune partie de leur actif pour le bénéfice d'un nombre spécial de leurs détenteurs de polices, sera consacré exclusivemunt au benéfice des détenteurs canadiens."—(M. Cameron).	1228
Amendement (M. Cameron) rejeté sur division. Bill lu la troisième fois	40.5
et passé	1228
Droit de vote des actionnaires de certaines banques—[BILL 107]	
Seconde lecture, pris en considération en comité, lu la troisième fois et passé (M. Cartwright)	1228
Usage abusif des armes à feu—[Bill 79]—	
Pris en considération en comité, lu la troisième fois et passé (M. Blake)	1228